

SARL SOCIETE ROBERT

6 RUE LEON BLUM

AGENCE LOCMIQUELIC 17 GRANDE RUE 56570 LOCMIQUELIC Tél: 0297334576 (coût d'un appel local)

Vos références

N° contrat N° SIRET/SIREN: 39953499900020

56570 LOCMIQUELIC N° client / identifiant internet : 49304139 N° souscripteur : 10820659Y : 108206590010

**ATTESTATION** 

Assurance Responsabilité Civile Décennale obligatoire

Pour les chantiers ouverts du 01/01/2023 au 31/12/2023 **VOUS (SOUSCRIPTEUR):** SARL SOCIETE ROBERT

L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME : GROUPAMA LOIRE-BRETAGNE

Atteste que vous êtes titulaire d'un contrat d'assurance nº 108206590010 à effet du 01/01/2022, couvrant votre responsabilité de nature décennale pour la période de validité du 01/01/2023 au 31/12/2023.

1. PÉRIMÈTRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITÉ EN TANT QUE SOUS-TRAITANT

POUR DES DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent : · aux activités professionnelles mentionnées ci-après :

CHAUFFAGISTE - CLIMATICIEN

- Installations thermiques de génie climatique

Réalisation d'installations de production, distribution, évacuation de chauffage et/ou de rafraîchissement, y compris les pompes

à chaleur et les POELES, - de production et distribution d'eau chaude sanitaire. de ventilation mécanique contrôlée (VMC).

Ne sont pas comprises la réalisation du système de captage géothermique,

 la pose de capteurs solaires thermiques intégrés, - la réalisation d'inserts et de cheminées.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : - platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,

 tranchées, trous de passage, saignées et raccords, Groupana Loire Bretagne - Cuisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne Pays de la Lore Agresse postele: Groupana Loire Bretagne - Souscription IARD - TSA 65017 - 35912 Remes CEDEX 9

Seiga social 123, Baulavard Soficino – CSS 209 – 35012 Rennas Cedex - 383 844 693 RCS Rennas, Eatreptise régia par la code des assurances et baumas à l'Augante de Consoliu Pruserost et de Besolution - 4 plans de Budapost – CS 92459 – 75436 Paris CEDEX 09

https://messageriepro3.orange.fr/OFX#mail/SF\_INBOX/117117%25SF\_INBOX/f



30 90 80

3/7

3/7

Groupama

- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,

- installation de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées. Installations d'aéraulique et de conditionnement d'air

des installations concernées.

- Plomberie - Installations sanitaires Réalisation d'installations ou de pose

Ne sont pas comprises :

Ne sont pas comprises

raccordement électrique du matériel,

09/01/2023 11:23

messagerie pro

Cette activité comprend les travaux de platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, - tranchées, trous de passage, saignées et raccords, calorifugeage, isolation thermique et acoustique, - raccordement électrique du matériel

installation de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée

Réalisation d'installations d'aéraulique (production, distribution, évacuation) assurant les fonctions de

renouvellement et traitement de l'air, de refroidissement, de climatisation et de chauffage.

 la pose de capteurs solaires thermiques intégrés, la réalisation d'inserts et de cheminées. PLOMBIER

- la réalisation du système de captage géothermique,

- des appareils sanitaires, - de réseaux de distribution de fluides ou de gaz, - de réseaux de distribution de chauffage par eau y compris les radiateurs, - de gouttières, descentes eaux pluviales et solins.

la réalisation d'installations d'appareils de production de chauffage.

de production, distribution, évacuation d'eau chaude et froide sanitaires,

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : - platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, chapes de protection des installations de chauffage,

- raccordement électrique du matériel

 la réalisation d'installations de géothermie, - la pose de capteurs solaires thermiques intégrés.

Cette activité comprend la réalisation des travaux de second œuvre nécessaires à l'aménagement de salles de

Súgo social 23, Boxevent Schirno - C851209 - 35012 Rannes Codox - 383 844 filiti RCS Rannes. Entreprise nição por la code dos assurances et soumine a l'Autorité de Coerdio Paulestiel et de Résolution - 4 prace de Bucapest - C5 92459 - 75436 Paris CEDEX 03

ÉQUIPEMENT - SÉCURITÉ - PRÉVENTION Dans le cadre du ou des métiers déclarés exercés, vous réalisez une ou plusieurs des installations suivantes : Gestion Technique du Bâtiment (GTB): ensemble des technologies de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications utilisées dans les bâtiments. La GTB vise à assurer des fonctions de sécurité (comme les

les programmant ou les coordonnant entre elles.

 tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - calorifugeage, isolation thermique et acoustique,

Groupama Loire Brefagne - Cuisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne Pays de la Luire <u>Adresse postale</u> Groupama Loire Bretagne - Souscription IARO - TSA 65017 - 35912 Rennes CEDEX 9 30 90 80

alarmes), de confort (comme la gestion de la température), de gestion d'énergie (comme la programmation du chauffage) et de communication (comme les commandes à distance). Il s'agit donc d'automatiser des tâches en

https://messageriepro3.orange.fr/OFX#mail/SF\_INBOX/117117%25SF\_INBOX/f

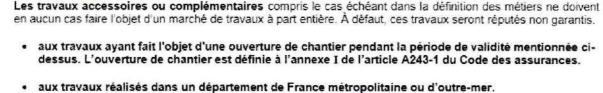
messagerie pro

4/7

4/7

Ces activités sont réalisées dans le cadre de marchés d'entreprise : en tant que locateur d'ouvrage ou soustraitant, l'assuré est titulaire d'un marché de travaux qu'il exécute lui-même ou avec son propre personnel, et pour lequel il peut accessoirement faire appel à des sous-traitants sauf pour les métiers : étancheur, démolisseur, piscinier, installateur d'échafaudage, spécialiste du traitement de l'amiante.

Groupama



informe l'assureur.

09/01/2023 11:23

Pour tout chantier d'un coût total supérieur à 15 millions d'euros HT, la souscription d'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est vivement recommandée. · aux travaux, produits et procédés de construction suivants : - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles

œuvre » de l'Agence Qualité Construction - sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction www.qualiteconstruction.com), ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P (Ces recommandations professionnelles «Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012» sont consultables sur le site du programme www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr)

acceptées par la C2P (Les Règles professionnelles acceptées par la C2P - Commission « Prévention Produits mis en

aux chantiers dont le coût total de construction HT, tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré

par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à 15 millions d'euros.

procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :

(ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P (Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC www.qualiteconstruction.com). - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEx) avec avis favorable. d'un Pass'innovation «vert» en cours de validité.

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en

d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne

Adresse postale Groupama Loire Bretagne - Souscription IARD - TSA 65017 - 35912 Rennes GEDEX 9

https://messageriepro3.orange.fr/OFX#mail/SF\_INBOX/117117%25SF\_INBOX/f

Groupama

09/01/2023 11:23

Siège social 13. Brateuard Soffenno - C\$51205 - 35012 Rennes Codex - 365 844 663 RCS Rennes. Entreprise règle per le code des assurances et soumés à l'Autorité de Catélière Papellatei et de Résolution - 4 place de Bacopert - C\$ 92459 - 76436 Pans GEDEX 98

2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature, durée et maintien de la garantie

Le contrat garantit la responsabilité décennale de

l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants

du Code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L241-1 et L241-2

du Code des assurances relatives à l'obligation d'assurance, et pour des travaux de construction

La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages,

d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article

Montant de la garantie

Le montant de la garantie couvre le coût des travaux

de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le

maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au

montant prévu au I de l'article R243-3 du Code des

de réparation des dommages à l'ouvrage.

En présence d'un CCRD :

l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit

messagerie pro

En habitation:

Hors habitation:

Le montant de la garantie couvre le coût des travaux

5/7

5/7

qui comprennent également les travaux de assurances. démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires. Durée et maintien de la garantie Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de La garantie s'applique pour la durée de la

responsabilité décennale pesant sur l'assuré en

vertu des articles 1792 et suivants du Code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée

groupama.fr

09/01/2023 11:23

Nature de la garantie

L243-1-1 du même code.

contrat collectif.

messagerie pro

Montant de la garantie

Par sinistre dans la limite du capital mentionné au

Tableau des montants de garanties et des franchises

3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ EN TANT QUE SOUS-TRAITANT POUR DES DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature, durée et maintien de la garantie

Cette garantie couvre le paiement des travaux de

réparation des dommages de la nature de ceux

Nature de la garantie

Groupama Loire Bretagne - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne Pays de la Loire Adresse postale: Groupama Loire Bretagne - Souscript on IARD - TSA 65017 - 35912 Rennes CEDEX 9

https://messageriepro3.orange.fr/OFX#mail/SF\_INBOX/117117%25SF\_INBOX/f

Groupama

Sidge social 23, Boulovard Schlerna - CS41706 - 35012 Rennes Cadex - 383 844 813 RCS Rennes Entreprise regia per le code des assurances et soumise à l'Autorio de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Bucapest - CS 92459 - 75436 Paris CSDEX (te

l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant. Durée et maintien de la garantie Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du Code civil, pour une durée ferme de dix ans à compter de la réception. La présente attestation a été délivrée sur la demande de l'assuré pour servir et valoir ce que de droit.

Elle ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. En outre, toute adjonction ou modification matérielle du texte de l'attestation entraîne la nullité de cette

> Le Directeur Général, Nicolas NAFTALSKI

Pour la Caisse Locale, par délégation : le Directeur Général de la Caisse Régionale,

Groupama Loire Bretagne - Caisse Regionate d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne Pays de la Loire <u>Adresse postale</u> - Groupama Loire Bretagne - Souvaription IARD - TSA 65017 - 35912 Rennes CEDEX 9 Siège social : 23, Bouerond Schlamo - CS512R - 35012 Rennes Cadax - 382 644 893 RGS Rennes. Enhapties rapis per le coda des assurances et souvriles à l'Autorité de Costole Prudentiel et de Résolution - 4 plado de Budapast - CS 02489 - 75436 Paris CEDEX 09

https://messageriepro3.orange.fr/OFX#mail/SF\_INBOX/117117%25SF\_INBOX/f

7/7

7/7

groupama.tr

Fait à Rennes, le 12/12/2022

6/7

visés aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et du contrat ci-dessus référencé apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à





AGENCE LOCMIQUELIC 17 GRANDE RUE 56570 LOCMIQUELIC

Tél: 0297334576 (coût d'un appel local)

N° SIRET/SIREN: 39953499900020

Vos références

N° client / identifiant internet N° souscripteur

: 10820659Y N° contrat : 108206590010

: 49304139

SARL SOCIETE ROBERT 6 RUE LEON BLUM 56570 LOCMIQUELIC

# Hors responsabilité Décennale

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

VOUS (SOUSCRIPTEUR): SARL SOCIETE ROBERT

### L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME : **GROUPAMA LOIRE-BRETAGNE**

CHAUFFAGISTE - CLIMATICIEN

Atteste que vous êtes titulaire d'un contrat d'assurance n° 108206590010 à effet du 01/01/2022, couvrant votre responsabilité civile professionnelle hors responsabilité décennale, pour la période de validité du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les garanties s'appliquent dans le cadre des activités professionnelles mentionnées ci-après :

- Installations thermiques de génie climatique

### Réalisation d'installations : de production, distribution, évacuation de chauffage et/ou de rafraîchissement, y compris les pompes

- à chaleur et les POELES, - de production et distribution d'eau chaude sanitaire.
- de ventilation mécanique contrôlée (VMC).

# Ne sont pas comprises :

- la réalisation du système de captage géothermique, la pose de capteurs solaires thermiques intégrés,
- la réalisation d'inserts et de cheminées.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,

- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel, - installation de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée
- des installations concernées. Installations d'aéraulique et de conditionnement d'air
- Groupama Loire Bretagne Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne Pays de la Loire Adresse postale : Groupama Loire Bretagne Souscription IARD TSA 65017 35912 Rennes CEDEX 9

Siège social : 23, Boutevard Solférino -- CS51209 -- 35012 Rennes Cedex -- 383 844 693 RCS Rennes. Entreprise régie par et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest -- CS 92459 -- 75436 Paris CEDEX 09



1/3





\*LBR400004CTSI108206590010\*

Réalisation d'installations d'aéraulique (production, distribution, évacuation) assurant les fonctions de

renouvellement et traitement de l'air, de refroidissement, de climatisation et de chauffage. Cette activité comprend les travaux de : - platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,

- tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel,
- installation de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées.
- Ne sont pas comprises : la réalisation du système de captage géothermique,

- la pose de capteurs solaires thermiques intégrés, - la réalisation d'inserts et de cheminées.

## **PLOMBIER** - Plomberie - Installations sanitaires

Réalisation d'installations ou de pose :

 de production, distribution, évacuation d'eau chaude et froide sanitaires, des appareils sanitaires,

- de réseaux de distribution de fluides ou de gaz, de réseaux de distribution de chauffage par eau y compris les radiateurs, - de gouttières, descentes eaux pluviales et solins.
- Ne sont pas comprises : - la réalisation d'installations d'appareils de production de chauffage, - la réalisation d'installations de géothermie,

la pose de capteurs solaires thermiques intégrés.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : - platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,

- chapes de protection des installations de chauffage, - tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel. Cette activité comprend la réalisation des travaux de second œuvre nécessaires à l'aménagement de salles de
- bains. **ÉQUIPEMENT - SÉCURITÉ - PRÉVENTION** Dans le cadre du ou des métiers déclarés exercés, vous réalisez une ou plusieurs des installations suivantes :

 Gestion Technique du Bâtiment (GTB): ensemble des technologies de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications utilisées dans les bâtiments. La GTB vise à assurer des fonctions de sécurité (comme les alarmes), de confort (comme la gestion de la température), de gestion d'énergie (comme la programmation du

Groupama

garanties et des franchises du contrat ci-dessus référencé.

réputés non garantis.

les programmant ou les coordonnant entre elles. Ces activités sont réalisées dans le cadre de marchés d'entreprise : en tant que locateur d'ouvrage ou soustraitant, l'assuré est titulaire d'un marché de travaux qu'il exécute lui-même ou avec son propre personnel, et pour lequel il peut accessoirement faire appel à des sous-traitants sauf pour les métiers : étancheur, démolisseur, piscinier, installateur d'échafaudage, spécialiste du traitement de l'amiante.

chauffage) et de communication (comme les commandes à distance). Il s'agit donc d'automatiser des tâches en

Groupama Loire Bretagne - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne Pays de la Loire Adresse postale : Groupama Loire Bretagne - Souscription IARD - TSA 65017 - 35912 Rennes CEDEX 9 iège social : 23, Boulevard Solférino - CS51209 - 35012 Rennes Cedex - 383 844 693 RCS Rennes, Entreprise régie par le code des assurances is soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris CEDEX 09



2/3

La garantie s'applique pour toutes les réclamations reçues entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023, en application de l'article 80 de la Loi n° 2003-706 du 1er août 2003, sous réserve des dispositions de l'article L113-3 du code des assurances régissant le paiement de la cotisation. La présente attestation a été délivrée sur demande de l'assuré pour servir et valoir ce que de droit,

Les travaux accessoires ou complémentaires compris le cas échéant dans la définition du/des métiers cidessus ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. A défaut, ces travaux seront

Les garanties sont accordées dans les limites de garanties et des franchises prévues au Tableau des montants de

nullité de cette dernière. Fait à Rennes, le 12/12/2022 Pour la Caisse Locale, par délégation :

Elle ne peut engager Groupama en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. En outre, toute adjonction ou modification matérielle du texte de l'attestation entraîne la

le Directeur Général de la Caisse Régionale, Le Directeur Général,

Nicolas NAFTALSKI

3/3